



Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à l'association Médecins de Montagne.

Comme vous le savez, nous sommes attachés à répondre aux besoins des médecins généralistes exerçant dans les stations de ski françaises.

Afin de supporter l'association, participer à ses différents événements et profiter des différents services, vous trouverez joint à cette lettre les **modalités d'adhésion 2023**.

## → Objectifs de l'association Médecins de Montagne

L'association regroupe aujourd'hui près de 300 médecins exerçant en station de ski. A travers 5 objectifs, elle vise le **maintien et le développement de la médecine de montagne** :

1. **Améliorer la qualité des soins en montagne** : promotion des bonnes pratiques (organisation de formations continues agréées par l'OGDPC et le FAF-PM, ou non agréées), publications scientifiques, réalisation de thèses sur la médecine de montagne, publications d'outils pratiques (livret de la CCAM, fiches conseils...).
2. **Défendre la spécificité de l'exercice en montagne** : Défense de la profession, revendications, propositions et portage de projets auprès des instances de santé : Agences Régionales de Santé, Ministère de la santé, Caisse Nationale d'Assurance Maladie (financement à la structure médicale : aides pour le matériel médical et personnel médical).
3. **Faciliter les rapports entre les praticiens très éloignés géographiquement** : organisation d'un congrès annuel, d'une journée des internes et des jeunes médecins, site Internet, bulletin d'information, listes de diffusion...
4. **Favoriser l'installation des médecins généralistes** en station de ski : aides politiques et pratiques pour l'installation des médecins ; promotion de l'activité des médecins de montagne auprès des internes ; sensibilisation des élus, gestion d'un service de petites annonces pour remplacement, installation et matériel...
5. **Connaître et promouvoir la médecine de montagne et l'activité des MdeM** : gestion de bases de données sur l'activité journalière des médecins de montagne et sur l'accidentologie des sports d'hiver ; siège au CA du Collège de Médecine Générale, membre de l'INPES, interventions au congrès de médecine générale, au CNT2U...

La cotisation permet en outre :

- de **faire connaître et défendre la spécificité** de l'exercice de la médecine en montagne.
- de s'inscrire aux **congrès et formations** organisés par Médecins de Montagne,
- de participer à la **liste de discussion** des médecins de montagne (cas cliniques, CCAM, évolutions de la profession...)
- de recevoir les **bulletins de l'association**,
- de bénéficier d'un **accès à l'espace membre** du site de l'association [Médecins de Montagne](http://www.mdem.org) (nouvelle CCAM, fiches conseils en plusieurs langues, inscription aux formations, ...).



**Pour adhérer en 2023,  
merci de renvoyer le bulletin joint**

Nous restons à votre écoute et vous rappelons la possibilité de rejoindre le conseil d'administration. Vous pourrez ainsi contribuer à la mise en œuvre des différents projets décrits ci-dessus, ou en porter de nouveaux.

**L'ensemble du Conseil d'Administration ainsi que l'équipe se tiennent à votre disposition :  
n'hésitez pas à nous contacter !**

Association Loi 1901

[www.mdem.org](http://www.mdem.org)

Médecins de Montagne  
Maison des Parcs et de la  
Montagne  
256 rue de la république  
73000 CHAMBÉRY

T. 04 79 96 43 50  
F. 04 79 63 43 51

[info@mdem.org](mailto:info@mdem.org)  
[beatrice.mithieux@mdem.org](mailto:beatrice.mithieux@mdem.org)